L'Académie nationale de médecine a pris acte de la **création** du **Diplôme d'Études Spécialisées en Chirurgie Orale** pour pallier l'**insuffisance** prévisible du nombre de **stomatologistes** et de **chirurgiens-dentistes** exerçant la **chirurgie buccale**. Si la création du **DESCO** relève d'une volonté louable sur ce point, les difficultés de sa mise en œuvre objectivent des obstacles qui ne pourront être franchis qu'après une meilleure coordination entre les facultés d'odontologie et les facultés de médecine. Dans l'état actuel, il est à craindre que les disparités nationales fassent remettre en question ce premier pont jeté entre l'odontologie et la médecine.

L'Académie nationale de médecine recommande :

- une précision claire et rapide du périmètre d'activité thérapeutique des futurs diplômés DESCO et en particulier les interventions chirurgicales autorisées, en pleine concertation avec les disciplines qui partagent le même champ d'application. Ceci est d'autant plus urgent que des équivalences ont déjà été attribuées à des chirurgiens-dentistes ;

- la mise en place d'une commission universitaire nationale mixte médicale et odontologique, pour aplanir les difficultés rencontrées dans l'application des réglementations concernant ce diplôme médico-odontologique DESCO ;

- la poursuite du rapprochement, qui vient d'être amorcé entre l'odontologie et la médecine, en partie grâce au DESCO, afin que tous les acteurs de soins concernés puissent œuvrer à l'amélioration de la prise en charge des soins bucco-dentaires de l'ensemble de la population.